

# Liste des notions du programme officiel de Sciences Sociales et Politiques

---

[Les notions suivantes sont très largement reprises du dictionnaire en ligne des SES de SESâme. Ne sont listées que les notions de la 2ème colonne, celles qu'il faut absolument connaître. Les notions barrées étaient présentes dans le précédent programme et ont désormais sauté... Elles peuvent sans doute être utiles. Les notions présentes dans les indications complémentaires ne sont pas reprises. Il faut pourtant aussi les connaître pour bien traiter des questions de SSP...]

## Quelles sont les composantes institutionnelles des régimes politiques démocratiques ?

**Régime parlementaire** : régime politique qui se caractérise par une séparation souple des pouvoirs exécutif et législatif. Le Gouvernement dispose de l'initiative législative et participe à l'élaboration de la loi mais doit disposer de la confiance du parlement, qui peut le renverser. Compte tenu des risques de blocage pouvant résulter de la mise en cause de la responsabilité du Gouvernement ou de la perte de confiance dans l'une des chambres, un pouvoir de dissolution est reconnu au chef de l'État ou au chef de Gouvernement.

**Régime semi-présidentiel** : régime politique qui combine certaines caractéristiques du régime présidentiel et certaines caractéristiques du régime parlementaire. Comme dans le régime présidentiel, le chef de l'État, élu par le peuple, choisit et révoque les membres du Gouvernement, s'il dispose d'une majorité parlementaire qui le soutient. Comme dans le régime parlementaire, le chef du Gouvernement est distinct du chef de l'État et sa responsabilité peut être mise en cause par l'une des deux assemblées. Le chef de l'État dispose du pouvoir de dissolution et le Gouvernement bénéficie d'importantes prérogatives dans la procédure législative.

**Régime présidentiel** : régime politique qui se caractérise par une stricte séparation des pouvoirs : le pouvoir législatif a le monopole de l'initiative et du vote des lois et la pleine maîtrise de la procédure législative ; le pouvoir exécutif, qui dispose d'une légitimité fondée sur le suffrage universel, décide de la marche du pouvoir public. S'il ne peut être en général renversé, le pouvoir exécutif peut subir en cas exceptionnel une destitution (*impeachment* au Etats-Unis avec système *Check and Balances*).

### **État de droit**

## Comment s'organise la compétition politique en démocratie ?

**Pluralisme politique** : principe qui reconnaît la multiplicité des opinions et de leur représentation sous forme de partis dans un système politique.

**Modes de scrutin** : Le mode de scrutin permet le passage du décompte des voix à la désignation des élus. Les scrutins proportionnels attribuent un nombre de sièges selon le nombre de voix. On retrouve ce principe notamment sur des scrutins de liste (ex : les régionales en France. Les scrutins majoritaires attribuent un -scrutin uninominal- ou plusieurs -scrutin plurinominal- sièges à celui ou ceux qui ont obtenu le plus de voix. Dans le scrutin uninominal à un tour (ex: en Grande-Bretagne), celui qui obtient le plus de voix emporte le siège. Dans le scrutin uninominal à deux tours (ex: en France), la réussite au premier tour est conditionnée par l'obtention d'une majorité absolue des voix. Faute d'avoir atteint ce seuil, un second tour est organisé. Il existe aussi des scrutins plus originaux, dits votes préférentiels.

**Parité** : en politique, principe d'égalité de représentation des hommes et des femmes. Ce principe est inscrit dans la loi... mais tarde à s'observer dans les faits en France.

**Démocratie délibérative** : Selon la notion de démocratie délibérative, la légitimité démocratique ne peut pas découler uniquement du fait d'obtenir la majorité lors d'un vote : il faut que le vote soit précédé par un processus de délibération publique, fondé sur l'argumentation et l'échange entre citoyens, dans le but d'aboutir à des décisions plus justes et rationnelles.

### **Démocratie représentative**

## Quelle est la contribution des organisations politiques au fonctionnement de la démocratie ?

**Mobilisation électorale** : ensemble des actions mises en œuvre par des acteurs politiques pour diffuser une offre politique et persuader les électeurs de s'y rallier en apportant leur soutien et leur vote (distribution de tracts, meetings électoraux, candidat participant à une émission TV...). Cette mobilisation est notamment assurée par les partis politiques.

**Société civile organisée** : ensemble des groupements autres que l'Etat et les partis politiques, qui cherchent à influencer l'élaboration des politiques publiques. Elle comprend notamment les syndicats ou certaines associations, qui peuvent orienter la décision publique en coopérant, contestant ou influençant le pouvoir politique.

**Groupe d'intérêt** : ensemble d'individus ayant un intérêt matériel ou symbolique commun. La prise de conscience de cet intérêt peut favoriser la mobilisation de ce groupe, en vue de défendre cet intérêt, et son organisation de manière plus structurée (association, syndicat, groupe de pression...).

## Quelle est l'influence de la culture politique sur les comportements politiques ?

### Attitudes politiques

**Culture politique** : ensemble des normes et valeurs qui façonnent les attitudes politiques des individus. Ces attitudes renvoient aux dispositions acquises par les individus lors de leur socialisation politique, qui structurent leurs comportements politiques initiaux – s'inscrire ou non sur les listes électorales, s'abstenir ou participer (ce qui est plutôt une forme de culture civique) – et les valeurs qu'ils partagent, les jugements qu'ils expriment sur tel ou tel responsable politique, ce qui conditionne de voter pour tel ou tel candidat, manifester ou non et leurs opinions politiques (ce qui est plutôt le sens étroit de culture politique).

**Socialisation politique** : processus par lequel les individus intériorisent la culture politique de leur groupe social ou de la société dans laquelle ils vivent. La socialisation politique se fait d'abord dans le cadre familiale, mais il faut pour autant ne pas négliger les éléments de socialisation secondaire (école, média, pairs...).

**Comportements politiques** : ensemble des pratiques par lesquelles les individus participent à la vie politique : vote ou abstention, participation à une manifestation, à un boycott, etc.

## Quels sont les répertoires de l'action politique aujourd'hui ?

**Répertoire d'actions politiques** : Selon Charles Tilly, il s'agit des moyens d'agir en commun sur la base d'intérêts partagés. Les différents moyens d'action composent un répertoire, qui s'applique en général à une situation, une période ou un enjeu d'action. Manifester ou faire grève, faucher des OGM, participer à un boycott de produits sont des actions politiques propres à un répertoire.

## Comment expliquer le comportement électoral ?

**Participation électorale** : Elle se mesure par un taux rapportant nombre de citoyens inscrits sur les listes électorales ayant voté lors d'une élection au nombre d'inscrits sur les listes électorales.

**Abstention électorale** : fait de ne pas participer à un vote pour des personnes inscrites sur les listes électorales. Les motifs de l'abstention peuvent être divers : « cens caché » et électeurs « hors du jeu », abstention « dans le jeu politique », etc.

**Variables lourdes du comportement électoral** : variables identifiées par la sociologie électorale comme étant les plus prédictives du vote. Ces variables reposent principalement sur l'identité sociale des électeurs (origine sociale, religion, âge, PCS, lieux d'habitation etc.). Bien qu'elles restent essentielles, leur poids semble faiblir au profit d'autres explications désormais.

**Vote sur enjeu** : pratique électorale selon laquelle les électeurs informés se décideraient moins en fonction de leur origine et appartenance sociale et davantage en fonction de « l'offre électorale » c'est-à-dire de la proximité entre les programmes proposés, les enjeux propres à l'élection et leurs préférences personnelles.

## Quel est l'impact de la construction européenne sur l'action publique ?

### Action publique

**Principe de subsidiarité** : Dans le domaine des compétences partagées entre l'Union Européenne et les Etats membres, le principe de subsidiarité consiste à réserver uniquement à l'échelon supérieur (l'Union européenne), ce que l'échelon inférieur (les États membres, que ce soit au niveau central, régional ou local) ne pourrait effectuer que de manière moins efficace.

**Gouvernance multi-niveaux** : action coordonnée de l'Union, des États Membres et des autorités régionales et locales, fondée sur le partenariat et visant à élaborer et mettre en œuvre les politiques de l'Union européenne. Cette forme de gouvernance passe par le mode de décision propre à l'UE et par la volonté de donner la parole à des organismes consultatifs (le comité des régions par exemple).